Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261102-S05-BC-172-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Mise en ligne le 05/11/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 172/2026
SÉANCE N°05 DU 02 NOVEMBRE 2026

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – DEMANDE DE L'US LAVAL BASKET

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 27 octobre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Christine Nadau, Julien Brocail, Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu (à partir de 17 h 33), vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (à partir de 17 h 42), Geneviève Pham Sigmann, Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 18 h 11), Éric Morand, Patrice Morin (jusqu'à 17 h 33), Éric Paris et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Vice-Président.

Étaient représentés
Marie Er-Rafiqi a donné pouvoir à Ingrid Walkowiak, Nathalie Forêt-Vettier a donné pouvoir à Sébastien Destais, Patrice Morin a donné pouvoir à Éric Paris (à partir de 17 h 33).

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 4 novembre 2026.

N° 172/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 NOVEMBRE 2026

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – DEMANDE DE L'US LAVAL BASKET

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu la délibération n°108/2026 du conseil communautaire du 5 octobre 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 81/2011 du conseil communautaire du 21 juin 2021 portant création du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne et de son règlement,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°143/2022 du 28 novembre 2022 et n°98/2023 du 19 juin 2023 portant révision du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne,

Vu le budget primitif 2026 adopté le 15 décembre 2025,

Après avis de la commission culture et sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le bureau communautaire décide, par application du règlement d'attribution du fonds, d'affecter ainsi qu'il suit le montant à prélever sur le fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne sportif 2026 d'un montant de 53 010,72 € sous réserve du vote des crédits supplémentaires dans le cadre de la décision modificative n° 1.

Événements	Organisateur	Montant de la participation
Matchs basket championnat 2026-2027 8 matchs : 3 et 16 octobre 2026 4 et 11 novembre 2026 6 et 15 décembre 2026 29 janvier 2027 et 16 février 2027	US LAVAL BASKET	53 010,72 €
TOTAL SUBVENTION ATTRIBUÉE		**53 010,72 €**

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Florian Bercault